

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2015 DU CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES
D'AGENT SOCIAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2015 le concours d'agent social de 1^{ère} classe en partenariat avec les centres de gestion aquitains et le Centre de gestion de la Haute-Garonne (31).

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuve écrite :**

Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (%)	% de candidats absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité
60	144	112 (77.78 %)	22.22 %	10.41/20	9/20

➤ **Epreuve orale :**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Moyenne	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
93	92 (98.92 %)	13.23	11.62/20	60 (53.57 %)

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

CDG des Landes	Autres départements de la Région Aquitaine	Hors Aquitaine
62 (43 %)	58 (40.3 %)	24 (16.7 %)

➤ **Sexe :**

Hommes	Femmes
4 (2.8 %)	140 (97.2 %)

Remarque : 83.3 % des candidats inscrits sont aquitains.

➤ Préparation des candidats :

	/Présents	/Lauréats
CNFPT	27.8 %	35 %
Préparation personnelle	49.1 %	43.3 %
Aucune préparation	12.5 %	10 %
Non renseigné	11.6 %	11.7 %

Une majorité des candidats présents et des lauréats n'a pas suivi de préparation particulière.

➤ Niveaux de diplôme :

	/Présents	/Lauréats
Niveau I (Maîtrise et plus)	1.8 %	3.3 %
Niveau II (Maîtrise, Licence)	0.9 %	1.7 %
Niveau III (BTS)	4.5 %	1.7 %
Niveau IV (Bac)	17.9 %	23.3 %
Niveau V (CAP, BEP)	66.1 %	61.7 %
Niveau VI (sans diplôme)	6.3 %	5 %
Non renseigné	2.7 %	3.3 %

30 % des candidats ont un niveau supérieur au niveau requis pour ce concours.

Rappel : Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- un diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique
- le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique
- le certificat de travailleuse familiale
- le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile.

Douze candidats n'étant pas en possession du diplôme requis ont bénéficié du dispositif d'équivalence de diplôme suite à un avis favorable du Centre de gestion organisateur, instructeur de ces dossiers. Une décision défavorable a été rendue.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

➤ Une épreuve écrite :

Questionnaire à Choix Multiples (QCM) portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois.
(durée : 45mn – coefficient 1)

L'épreuve écrite a fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Les correcteurs constatent :

- Pas de très bonnes ni de très mauvaises copies
- Globalement un bon niveau de connaissances notamment professionnelles

Les notes s'échelonnent de 7.11/20 à 14.51/20 et 63 % des candidats ont eu une note égale ou supérieure à 10/20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury.

Le jury s'est réuni le 25 novembre 2015 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ Une épreuve orale :

Entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.
(durée : 15mn – coefficient 2)

Les membres du jury ont conduit les entretiens du 15 au 17 décembre 2015 à Tartas. Le jury a été scindé en cinq groupes d'examineurs composé d'un représentant de chaque collège (élu, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée).

Les notes s'échelonnent de 7.16/20 à 19/20 et la moyenne est de 13.23/20.

Pour l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- **La présentation générale** : clarté de l'expression, vocabulaire professionnel, aptitude à convaincre
- **La connaissance de l'environnement professionnel et territorial**

- **Les connaissances, les capacités et les aptitudes professionnelles** : à partir de mises en situation professionnelle
- **La motivation pour le service public local et pour la profession** : à partir de la préparation au concours, le projet professionnel etc...

Le 17 décembre 2015, après délibération, le jury a fixé le seuil d'admission et a arrêté la liste des candidats admis à ce concours. Tous les postes ont été pourvus.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à
Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Le président du jury, M. Gérard MOREAU